



New York

TÉLÉPHONE: (212) 421-1580

FAX: (212) 980-1512 / (212) 421-7826

A

Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Rabat
destinataire principal: CAB1 – DG8/1
destinataire Pour Information : MD/2 –SG/4

FAX N°: FC/ sb/rh /12

DATE: 10/10/2012

PAGE(s):

**Objet : Question nationale/4^{ème} Commission : Poursuite de l'Audition
des pétitionnaires**

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je me suis entretenu, aujourd'hui, avec le Président de la 4^{ème} Commission l'Ambassadeur Noel Nelson Messone du Gabon pour lui exprimer la nécessité de préserver la pratique concernant le modus operandi de la soumission du projet de résolution sur le Sahara qui consiste à avoir un texte du Président adopté sans vote.

L'Ambassadeur Messone tout en me promettant de prendre en charge cette question, m'a fait part de sa préférence, en tant que Président, de préserver la pratique établie. Il m'a fait part de son intention de rencontrer l'Ambassadeur Algérien demain pour régler cette question.

Par ailleurs, la 4^{ème} Commission a poursuivi aujourd'hui l'audition des pétitionnaires sur la question du Sahara marocain.

La 4^{ème} Commission a auditionné 33 pétitionnaires répartis comme suit : 21 pétitionnaires en faveur de notre position et 12 en faveur de la thèse de nos adversaires.

Les déclarations de nos pétitionnaires ont mis en avant les points suivants :

- La pertinence de l'initiative marocaine d'autonomie ;
- Les différentes réformes entreprises par le Maroc et son impact sur le renforcement de l'état de droit dans les provinces du sud ;

- L'expérience de l'IER dans les provinces du sud et le rôle des antennes régionales du CNDH dans le renforcement de la protection et de la promotion des droits de l'Homme ;
- Les liens historiques entre le Royaume et le Sahara marocain ;
- La situation humanitaire dans les camps de Tindouf et le contrôle exercé par le Polisario et l'Algérie sur ces camps ;
- La responsabilité de l'Algérie face à son refus de permettre au HCR de mener le recensement des populations des camps ;
- Les liens entre le terrorisme et le séparatisme dans la région sahélo saharienne ;
- L'insécurité et les violations massives des droits de l'homme dans les camps de Tindouf ;
- Le rôle stabilisateur du Maroc dans la région du Sahara et du Sahel ;
- Les efforts colossaux du Maroc en matière de développement des provinces du sud et de gestion durable des ressources naturelles ;
- Les implications de la non résolution du différend du Sahara sur la stabilité et la sécurité dans la région sahélo saharienne.

Parmi les déclarations hostiles aujourd'hui, il y a lieu de citer celles des pétitionnaires affiliés à certaines ONGs étrangères, notamment celles de Jean Paul le coq, ancien relais des séparatistes à l'Assemblée nationale française (actuellement Maire de la ville Gonfreville l'Orcher (France)), Pierre Galand de la « Coordination européenne de soutien au peuple sahraoui » (Eucoco) et Katlyn Thomas du Barreau de New York. Tout en ressassant les mêmes arguments sur le droit à l'autodétermination et l'organisation d'un référendum avec option de l'indépendance, ils ont parlé des allégations suivantes :

- Les violations « massives et systématiques » des droits de l'homme contre « le peuple sahraoui » ;
- La nécessité de l'élargissement du mandat de la MINURSO pour la surveillance des droits de l'homme ;

- Le rôle de la France dans le refus de l'élargissement du mandat de la MINURSO ;
- La demande de la reconnaissance de la pseudo « rasd » ;
- La poursuite juridique des entreprises étrangères qui investissent au Sahara pour « piller » les ressources de la région ;
- La politique de « destruction systématique » poursuivie par le Maroc à l'égard de la « société sahraouie » et le rôle de l'ONU pour mettre fin à cette politique ;
- La référence au rapport de la Fondation Robert Kennedy pour justifier la situation des droits de l'homme au Sahara ;
- Le « pillage » des ressources naturelles ;

L'intervention de M. Erik Jensen, en tant qu'ancien Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU (1993/1998) a été fortement remarquée. Ce dernier a plaidé la pertinence de l'autonomie comme solution politique au différend sur le Sahara, partant de son expérience à la tête de la MINURSO et les contacts qu'il avait menés pour faciliter les négociations entre les parties et favoriser une solution politique.

Haute Considération

L'Ambassadeur Représentant Permanent
Mohammed LOULICHKI